

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390000: batellerie

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 17/03/2014)

Voir les Sous-secteurs 1390001 jusqu'à 1390004. Le document concernant le champ de compétence est consultable [ici](#).